



La raison de notre espérance

Notre justification par la foi en Jésus seul

Notre justification par la foi en Jésus-Christ

« Nous croyons que, pour obtenir la vraie connaissance de ce grand mystère, le Saint-Esprit fait naître dans nos cœurs une vraie foi. Cette foi embrasse Jésus-Christ avec tous ses mérites, le fait nôtre et ne cherche plus rien en dehors de lui, car ou bien ce qui est requis pour notre salut ne se trouve pas tout en Jésus-Christ, ou bien, si tout se trouve en lui, celui qui a Jésus-Christ par la foi possède tout son salut. Dire que Christ ne suffit pas, mais qu'il faut autre chose en plus est donc un blasphème énorme contre Dieu, car cela voudrait dire que Jésus-Christ ne serait qu'un demi-sauveur.

C'est pourquoi nous disons à juste titre avec l'apôtre Paul que nous sommes justifiés par la foi seule, ou par la foi sans les œuvres (Rm 3.28). Cependant, nous ne voulons pas dire par là que c'est la foi elle-même qui nous justifie, car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrassons Christ, notre justice. Jésus-Christ, nous imputant tous ses mérites et toutes les œuvres saintes qu'il a faites pour nous et en notre nom, est notre justice. La foi est l'instrument qui nous garde en lui, dans la communion de tous ses bienfaits. Lorsque ces bienfaits deviennent nôtres, ils sont plus que suffisants pour le pardon de tous nos péchés. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 22

1. Nous sommes gratuitement justifiés par sa grâce
2. Jésus-Christ nous accorde tous ses mérites
3. Nous sommes justifiés par la foi seule
4. Le rejet de la justification par la foi seule
5. La foi sert d'instrument par lequel nous recevons la justice du Christ
6. Les mérites de Jésus-Christ suffisent amplement

Comment des pécheurs peuvent-ils être reconnus justes et acceptables aux yeux d'un Dieu juste? C'est la grande question qui tourmentait Martin Luther au plus profond de son être. Luther s'efforçait de faire pénitence et d'accomplir de bonnes œuvres, mais en vain. Il se savait pécheur et il était terrifié devant la justice de Dieu qui le condamnait éternellement. C'est en lisant l'épître aux Romains que la lumière de l'Évangile s'est mise à briller dans son cœur. Le lourd fardeau est enfin tombé de ses

épaules. Saisi d'une grande joie, il comprit que la justice de Dieu en Jésus-Christ est un don gratuit de Dieu que les pécheurs reçoivent par la foi.

1. Nous sommes gratuitement justifiés par sa grâce

Que signifie le mot justification? Ce mot signifie déclarer juste (et non pas rendre juste, comme il est faussement traduit dans certaines traductions de la Bible). Cet acte judiciaire de Dieu le Juge consiste à déclarer un pécheur innocent et juste, malgré le fait qu'il soit encore pécheur.

Satan, notre conscience et toute la loi de Dieu nous accusent devant le tribunal de Dieu. Ils font la preuve que nous avons gravement péché contre Dieu et que nous sommes encore enclins à toutes sortes de mal. Cependant, devant ces graves accusations, Dieu fait une chose merveilleuse envers ceux qui croient en son Fils. Il efface tous nos péchés par le sang de Jésus-Christ et il met à notre compte toute l'obéissance parfaite de son Fils comme si nous l'avions accomplie nous-mêmes.

Plusieurs éprouvent de la difficulté avec cette notion juridique. Ils n'arrivent pas à concevoir l'existence d'un lien entre l'amour de Dieu et la justice de Dieu. Et pourtant, c'est ainsi que la Bible nous parle du salut en Jésus-Christ.

*« Car je n'ai pas honte de l'Évangile : c'est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif premièrement, puis du Grec. En effet, la justice de Dieu s'y révèle par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : Le juste vivra par la foi »
(Rom 1.16-17).*

Les chapitres suivants de l'épître aux Romains expliquent de quelle manière la justice de Dieu se révèle dans l'Évangile. Paul démontre tout d'abord que tous ont péché contre Dieu et nous méritons tous la mort éternelle, pour ensuite annoncer la bonne et grande nouvelle de la justification par la foi.

*« Et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est dans le Christ-Jésus. [...] Il a voulu montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être reconnu juste, tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus »
(Rm 3.24,26).*

2. Jésus-Christ nous accorde tous ses mérites

Pour mieux comprendre la justification, on doit distinguer entre l'obéissance passive du Christ et son obéissance active. Cette distinction ne signifie pas que Jésus se montrait parfois passif et parfois actif. Jésus a toujours obéi activement à son Père. « Je viens pour faire ta volonté » (Hé 10.9). Cette distinction se comprend à la lumière du rôle de la loi. La loi de Dieu nous demande d'aimer Dieu de tout cœur et d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Jésus a parfaitement obéi aux dix commandements. C'est son obéissance active. Par ailleurs, la loi de Dieu prévoit des sanctions pour ceux qui désobéissent aux commandements. Jésus a également accepté de subir la punition que nous méritions. C'est son obéissance passive.

Notre justification consiste à recevoir à la fois le pardon de nos péchés et la justice qu'il a accomplie pour nous. Reprenant l'enseignement des Écritures, la Confession de foi des Pays-Bas déclare :

« Jésus-Christ, nous imputant tous ses mérites et toutes les œuvres saintes qu'il a faites pour nous et en notre nom, est notre justice. [...] Lorsque ces bienfaits deviennent nôtres, ils sont plus que suffisants pour le pardon de tous nos péchés » (art. 22).

Voilà le fondement de notre justification.

« Par la connaissance qu'ils auront de lui, mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes et se chargera de leurs fautes » (És 53.11).

« Par lui, le pardon des péchés vous est annoncé, et en lui quiconque croit est justifié de tout ce dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse » (Ac 13.38).

3. Nous sommes justifiés par la foi seule

Comment recevons-nous la justice du Christ? Nous sommes justifiés par la foi seule.

« C'est pourquoi nous disons à juste titre avec l'apôtre Paul que nous sommes justifiés par la foi seule, ou par la foi sans les œuvres (Rm 3.28) » (art. 22).

« Car nous comptons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi » (Rm 3.28).

« Sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que nul ne sera justifié par les œuvres de la loi » (Ga 2.16).

Pour pouvoir être justifiés par les œuvres, nous devrions accomplir parfaitement la loi. Or, cela est impossible, car nous sommes pécheurs. La loi ne fait que nous condamner.

« Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché » (Rm 3.20).

« Tous ceux en effet qui dépendent des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit soit quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, pour le mettre en pratique » (Ga 3.10).

Voici donc la justice qui justifie :

« Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, attestée dans la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient » (Rm 3.21-22).

4. Le rejet de la justification par la foi seule

Le 31 octobre 1999, des représentants de l'Église catholique romaine et de la Fédération mondiale luthérienne ont signé une déclaration commune sur la doctrine de la justification. Ils ont déclaré :

« Nous confessons ensemble que le pécheur est justifié au moyen de la foi en l'œuvre salvatrice de Dieu en Christ. »
Ce rapprochement entre catholiques et luthériens est très surprenant.

Au Concile de Trente, au 16^e siècle, l'Église romaine avait déclaré anathème toute personne qui croit à la justification par la foi seule, renversant ainsi l'Évangile du Christ. Quatre siècles plus tard, l'Église romaine aurait-elle changé sa doctrine? Ou bien, pendant tout ce temps, nous serions-nous mal compris? Pas du tout! Malheureusement, certains protestants ne comprennent pas les enjeux d'un tel rapprochement avec Rome.

Cette déclaration commune parle certes du salut par la grâce et de la justification par la foi, mais il manque un mot essentiel. Cette déclaration ne mentionne pas que Dieu nous justifie par la foi *seule*, sans les œuvres de la loi. Il manque également la notion d'imputation. La justice du Christ nous est imputée, de sorte que Dieu nous voit parfaitement justes. « *Quant à celui qui ne fait pas d'œuvre, mais croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée comme justice* » (Rm 4.5). L'Église romaine croit plutôt que nous devenons progressivement justes avec l'aide de la grâce qui nous rend capables d'accomplir de bonnes œuvres. Voilà ce qui distingue fondamentalement la bonne nouvelle de l'Évangile et l'absence de tout message d'espérance.

Bien sûr, la foi ne vient jamais seule. Elle nous amène à accomplir de bonnes œuvres, sinon la foi est morte, comme nous le dit la lettre de Jacques. C'est comme la lumière du soleil qui ne vient jamais sans chaleur. Cependant, ce n'est pas sa chaleur qui nous permet de voir le soleil. De même, la foi ne vient jamais sans les œuvres, mais ce ne sont pas les œuvres qui nous permettent d'être justifiés¹. Nous sommes justifiés par la foi, sans considération des œuvres.

5. La foi sert d'instrument par lequel nous recevons la justice du Christ

Certains pensent que, pourvu que nous fassions de notre mieux, Dieu se montrera satisfait de nous. Dieu n'exigerait pas la perfection, il se satisferait seulement de nos bonnes intentions et de nos efforts. D'autres pensent que nous sommes justifiés par notre foi, comme si elle constituait le fondement de notre justification. En réalité, nous sommes justifiés uniquement par les mérites du Christ.

« *Cependant, nous ne voulons pas dire par là que c'est la foi elle-même qui nous justifie, car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrassons Christ, notre justice. [...] La foi est l'instrument qui nous garde en lui, dans la communion de tous ses bienfaits* » (art. 22).

Nous ne devenons pas acceptables devant Dieu parce que notre foi aurait une valeur méritoire en elle-même. La seule chose qui nous rend acceptables devant Dieu, c'est l'obéissance du Christ. La foi, c'est la main tendue qui reçoit Jésus-Christ et tous ses mérites sans que nous le méritions. La foi ne fait pas confiance en nous-mêmes. Elle trouve son repos et sa paix dans la grâce de Dieu. Elle fait confiance en Jésus seul, c'est aussi simple que cela.

¹ Pour une explication de l'harmonie qui existe entre l'enseignement de Jacques et celui de Paul sur la justification avec ou sans les œuvres, voir l'article intitulé [Comment résoudre l'apparente contradiction entre Paul et Jacques?](#)

6. Les mérites de Jésus-Christ suffisent amplement

Le Seigneur Jésus ne fait pas que remplacer nos péchés par un nombre équivalent de bonnes œuvres. Il nous en donne en surabondance.

« Jésus-Christ, nous imputant tous ses mérites et toutes les œuvres saintes qu'il a faites pour nous et en notre nom, est notre justice. [...] Lorsque ces bienfaits deviennent nôtres, ils sont plus que suffisants pour le pardon de tous nos péchés » (art. 22).

Quelle grâce merveilleuse il nous fait! Quelle richesse il nous accorde! « Là où le péché s'est amplifié, la grâce a surabondé » (Rm 5.20). L'obéissance du Fils de Dieu surpasse infiniment tous nos péchés passés, présents et à venir. Lorsque nous faisons l'addition de tous nos péchés, leur nombre peut nous sembler astronomique et leur gravité profonde. Tout ce que le Seigneur Jésus a accompli pour nous est infiniment supérieur et bien plus que suffisant pour nous acquitter de tout péché et nous déclarer parfaitement justes devant Dieu.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.